

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2010

---

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2011 (C.M.P.) - (n° 2950)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 5

présenté par  
le Gouvernement

-----  
**ARTICLE 25**

À la dernière ligne de la deuxième colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 426,6 »,

le nombre :

« 426,7 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de coordination tire les conséquences, sur le tableau d'équilibre pour 2011 des régimes de base, des amendements adoptés en commission mixte paritaire sur le présent projet de loi.